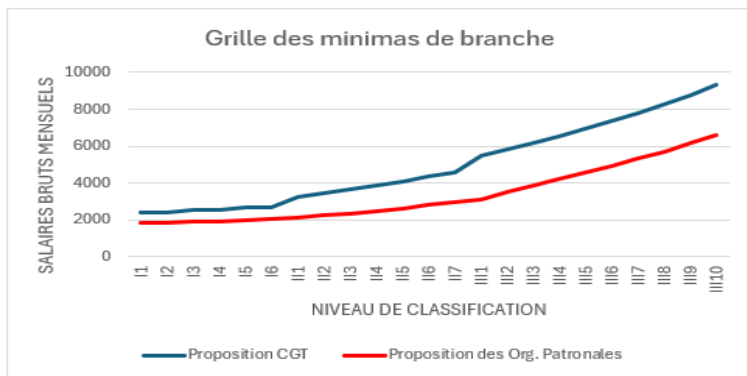




BRANCHE FABRICATION ET COMMERCE DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES, PARAPHARMACEUTIQUES ET VÉTÉRINAIRES (1555)

LES SALARIÉS NE PEUVENT COMPTER QUE SUR LEUR MOBILISATION POUR EXIGER DE VÉRITABLES AUGMENTATIONS DE SALAIRE.



niveau	Proposition CGT	Proposition des Org. Patronales
I1	2400	1835
I2	2400	1848
I3	2544	1876
I4	2544	1914
I5	2697	1961
I6	2697	2020
II1	3236	2121
II2	3430	2232
II3	3636	2352
II4	3854	2484
II5	4085	2625
II6	4330	2778
II7	4590	2942
III1	5508	3115
III2	5839	3548
III3	6189	3884
III4	6561	4195
III5	6954	4551
III6	7371	4907
III7	7814	5307
III8	8283	5708
III9	8779	6152
III10	9306	6597

C3PV (Fabrication et Commerce des Produits pharmaceutiques, parapharmaceutiques et vétérinaires), une branche qui compte plus de 40 000 salariés et où, d'après les chiffres de la DARES 2023, un quart des salariés touche moins que 1,5 fois le SMIC et où les salaires des femmes sont inférieurs à ceux des hommes de 21 %.

Ces dernières années, la grille des minima a été augmentée plusieurs fois au vu de l'inflation pour prétendre rester supérieure au SMIC de quelques euros. Mais le compte n'est pas là. La dernière augmentation qui date d'octobre 2024, et qui était déjà loin de couvrir les hausses de prix sur les produits de première nécessité et les énergies, se traduit par une paupérisation toujours plus importante des travailleurs de cette branche.

Une branche qui regroupe des sociétés de l'industrie pharmaceutique, cosmétique, du diagnostic et des produits vétérinaires et compléments alimentaires, industries qui affichent des augmentations de leur chiffres d'affaires souvent supérieures à 10 % comparées à l'année précédente qui se traduit également par un dynamisme au niveau investissement et recherche. Les résultats, alors qu'ils sont créés par les travailleurs, se transforment bien souvent en dividendes et actions gratuites distribuées aux dirigeants de ces entreprises. Ce secteur, qui exige qualification, expertise et professionnalisme à tous les niveaux, se doit de payer ses salariés à hauteur de l'exigence requise dans des domaines touchant la santé.

Les propositions des organisations patronales sont encore une fois insignifiantes au vu de la perte de pouvoir d'achat de ces dernières années et des degrés de qualifications diverses exigés dans les processus de production, recherche développement et distribution.

La FNIC-CGT réclame un salaire minimum à 2400 euros brut, salaire correspondant à un salarié non qualifié en début de carrière et qui lui permettrait de vivre correctement de son travail. De 6 niveaux pour les OE, nous voulons revenir à 3 niveaux, le dernier niveau correspondrait à un niveau pré-technicien. Pour valoriser les qualifications acquises qui correspondent à l'expérience mais également à une vraie politique de formation des salariés tout au long de leur carrière, entre chaque niveau au sein d'une catégorie socio-professionnelle, nous revendiquons une augmentation de 6 % des salaires de base et entre chaque catégorie socio-professionnelle une différence de 20 %.

Alors oui, le professionnalisme et l'expertise ont un prix : les niveaux de salaires que nous exigeons correspondent à la responsabilité de tous dans la qualité de ces produits, indispensables à la santé. Nos salaires doivent par conséquent refléter le travail collectivement fourni, car bien que celui-ci constitue la source fondamentale de la valeur marchande de ces produits, nous n'en recevons pourtant en retour qu'une fraction toujours plus faible et insuffisante.

Exiger de vraies augmentations des minima de branche ne se fera qu'en s'organisant sur le terrain.

RÉCUPÉRONS LE FRUIT DE NOTRE TRAVAIL !